

07 OCT. 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents à la séance : 66
Représentés (pouvoirs) : 6

Date de la convocation : 17/09/2020

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 07/10/2020

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération n° DCS/2020/6

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni au Quattro à Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Claude VALLIER, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane représenté(e) par DE BONNAULT Marie-José (pouvoir), BARTHELEMY Monique, BONIN Vivien, BONNARDEL Jérôme, VALLIER Jean-Claude suppléant de BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FROGET Alain représenté(e) par BRIOULLE Jean-Pierre (pouvoir), GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LORIDON Pablito, RICOU CHARLES Michel, ROGOU Marie-Paule, ROUSSEAU Jean, SELIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard, GINSBERG RIGAUD Catherine, MACLE Josiane, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté(e) par ROUSTANG Benoît (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland représenté(e) par BONNAFFOUX Joël (pouvoir), BONNAFFOUX Joël, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice représenté(e) par CLAUZIER Élisabeth (pouvoir), KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté(e) par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, VAN WONTERGHEM Christian

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : AQUINO Roger, FRANCOU Jacques, LAURENS Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, PY Martine

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BORRELLY Alexandre, TAIK Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, COSTORIER Rémi, LOUCHE Frédéric

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- ARMELIN Martine, Déléguée suppléante de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (commune de Saint Léger les Mélèzes) ;
- BASSET Florent, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy (commune de Chabestan)
- BERNERD Françoise, Déléguée suppléante de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (commune de Gap) ;
- COGORDAN André, Délégué suppléant de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance (commune de La Rochette) ;
- CERESA Laurent, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance (commune d'Avançon) ;
- LE PARC Patrice, Délégué suppléant de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (commune de Laye) ;
- REYNIER Joël, Délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (commune de Gap) ;
- Simon GALLES, chargé de mission urbanisme au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- Lucile NIVOU, chargée de mission transition énergétique au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- Pascal SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mme Adèle KUENTZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président Syndicat mixte du SCoT ouvre la séance en tant que Président sortant.

Monsieur Benoît ROUSTANG laisse la Présidence de la séance à M. Jean-Claude VALLIER, délégué de la communauté de communes Buëch-Dévoluy et doyen d'âge de l'assemblée.

Monsieur Jean-Claude VALLIER rappelle que l'élection du Président est soumise au code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux statuts et règlement intérieur du syndicat mixte du SCoT. Le conseil syndical élit son Président à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés lors du troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Jean-Claude VALLIER procède à l'appel de chaque délégué syndical et les déclare installés dans leurs fonctions. Sur la base de cet appel, le Président constate que 66 délégués sont présents. Le quorum, fixé à 42 membres de l'Assemblée présents, est donc atteint.

Monsieur Jean-Claude VALLIER appelle les deux benjamins de l'assemblée à ses côtés pour assurer les fonctions d'assesseurs : Madame Julie BERNARD et Monsieur Simon CATINOT sont désignés assesseurs.

Monsieur Jean-Claude VALLIER engage les opérations de vote et précise que celui-ci se déroulera à bulletin secret. Il appelle les candidatures au poste de Président du Syndicat mixte du SCoT : M. Benoît ROUSTANG, actuel Président du Syndicat mixte et délégué de la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar, présente sa candidature et en expose les motifs. Pas d'autre candidat ne se manifeste.

Après dépouillement par les assesseurs, Monsieur Jean-Claude VALLIER annonce les résultats du premier tour :

Nombre de présents et représentés : 72

Nombre de votes : 72

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 72

Nombre de suffrages exprimés en faveur de B. ROUSTANG : 72

Majorité absolue : 37

Monsieur Benoît ROUSTANG, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président et est immédiatement installé.

Monsieur Jean-Claude VALLIER le félicite et l'assemblée prend part à ces félicitations.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



